

17 juin 2022 -16:27

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juin 2022](#)

## Modifications relatives à l'enregistrement de données à caractère personnel dans le cadre du remboursement de dispositifs médicaux et d'implants

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif au subordonnement du remboursement de prestations de santé en matière de dispositifs médicaux et d'implants à l'enregistrement de données à caractère personnel déterminées.

L'avant-projet vise à apporter des modifications à la loi coordonnée relative à l'assurance obligatoire (loi SSI) concernant certaines prestations de santé en matière de dispositifs médicaux et d'implants.

L'objectif étant de les mettre en concordance avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données).

Concrètement, il s'agit notamment des points suivants en matière de traitement de données :

- le mode d'enregistrement
- la finalité de l'enregistrement
- les données susceptibles d'être enregistrées
- les personnes habilitées à effectuer les traitements
- les personnes habilitées à accéder aux données
- la durée de conservation
- le responsable du traitement

En outre, l'avant-projet vise à actualiser la terminologie et à instaurer une période transitoire pour les traitements de données.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)